

COMMUNIQUE



Le 1^{er} juillet 2008

**Avis publié en application de l'article 241-2 du Règlement général
de l'Autorité des marchés financiers**

Le descriptif du programme de rachat d'actions 2008-2009 de Groupe Eurotunnel SA, établi en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, est disponible sur la page [Programme de rachat d'actions](#).